

VILLECROZE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

L'an deux mil douze et le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Joseph RAMPAL, Christophe GUIOL, Elisabeth SZIKLAI, adjoints, Marthe AMBROSIONI, Jérôme AVANOTTO, Laurent BALZIO, Martine FAYAUBOST, Frédéric GODANO, Michelle TICOT, Vincent VAGH, Christian ZIEGLER.

Absents ayant donné procuration : Monsieur David TRINEAU à Rolland BALBIS

Secrétaire de séance : Madame Martine FAYAUBOST

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du 17 janvier 2012.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Sous-préfet de Brignoles a souhaité réunir les Maires des onze communes qui ont délibéré favorablement à la création d'une intercommunalité « Haut-Var Verdon » ainsi que les Maires des communes formant l'intercommunalité « Artuby-Verdon » afin de leur présenter les simulations financières et fiscales réunissant les 11 communes « Haut-Var Verdon et les communes formant l'intercommunalité Artuby-Verdon ». La réunion a eu lieu le 24 février 2012 dans les locaux de la Sous-préfecture de Draguignan.

Les maires formant les deux périmètres « Haut-Var Verdon » et « Artuby Verdon » ont considéré :

- que les propositions financières ne correspondent pas à l'attente des deux intercommunalités « Haut-Var Verdon » et « Artuby-Verdon »
- que le périmètre ainsi déterminé, n'est pas cohérent notamment par sa distance, dans ses moyens d'agir et d'investir dans des projets communs,
- que les deux entités sont séparées par le Camp militaire de Canjuers,
- qu'aucune voie directe ne peut relier les deux intercommunalités,

- présentent à Monsieur le Sous-préfet de Brignoles la simulation financière réalisée par le Cabinet BST consultant qui est immédiatement prise en compte,

- confirment leur détermination et leur engagement,

- demandent à Monsieur le Préfet de valider le périmètre Haut-Var Verdon incluant les communes suivantes :

AIGUINES, ARTIGNOSC, AUPS, BAUDUEN, BAUDINARD, LES SALLES SUR VERDON, MOISSAC BELLEVUE, REGUSSE, TOURTOUR, VERIGNON, VILLECROZE.

Le conseil a de nouveau voté, à l'unanimité, la création de l'intercommunalité « Haut-Var Verdon ».

ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

Le maire expose l'organisation administrative et technique du bureau électoral pour les deux tours des élections présidentielles qui se dérouleront à la salle des associations. Accord des intéressés

DELIBERATION MODIFIANT LE TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le conseil municipal décide d'augmenter un poste d'adjoint de la filière technique, du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe de 30h à 35 h hebdomadaires, à compter du 1^{er} Mai 2012,

MODIFICATION DES REGIES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la suppression de la régie des Grottes telle qu'existante, ainsi que la création d'une nouvelle régie dénommée « régie du Tourisme » permettant l'encaissement des produits de la taxe de séjour, des brocantes, des vides greniers, des Grottes, les marchés nocturnes et tout autre recette liée au tourisme.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Après exposé de Monsieur Rampal adjoint, le conseil municipal décide de modifier les délibérations qui concernent le régime indemnitaire du personnel communal (IAT et IEMP) Ces délibérations actualisent les cadres d'emplois concernés et précisent les critères d'attribution.

CHARTRE INTERNET POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Elisabeth SZIKLAI, adjointe, expose aux conseillers que lors de la réouverture de la Bibliothèque municipale, il a été décidé de mettre un poste informatique à disposition des adhérents. Il s'agit d'un service supplémentaire gratuit.

Elle propose aux conseillers d'adopter le projet de charte d'utilisation par les usagers de la Bibliothèque. Celle-ci décline les conditions d'accès et d'utilisation et complète le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Pascale VACCARI du poste de 2^e adjointe et de conseillère municipale, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la détermination à trois postes, du nombre d'adjoints au Maire.

DOTATION PARLEMENTAIRE

Monsieur Pierres-Yves Collombat, député du Var propose de soutenir notre commune pour l'obtention d'une subvention au titre de la dotation parlementaire à hauteur de 14.000 €. Pour cela le conseil municipal doit délibérer et proposer une opération d'investissement. Ce choix se porte sur la réfection de la Place Général Gaulle.

DELIBERATION PORTANT L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BARBEBELLE

Madame Fayaubost conseillère municipale expose ce dossier et rappelle que la commune envisage de procéder à l'élargissement du chemin de Barbebelles.

Pour ce faire, deux géomètres ont d'ores et déjà été saisis, à savoir, Madame Evelyne LOMBARD et Monsieur Vincent .RENAUD. Chacun d'eux a établi les documents d'arpentage nécessaires pour la portion de chemin qui lui a été confiée.

Il convient, à présent, préalablement à la passation des actes administratifs nécessaires à la réalisation de l'emprise, que le conseil municipal délibère pour autoriser le maire, représentant de la commune, à signer les actes d'acquisition.

Le Conseil Municipal décide l'élargissement du chemin de Barbebelle, autorise le maire, pour le compte de la commune, à signer les actes d'acquisition des propriétés privées concernées par l'élargissement prévu sur la base de 0,50 euros par mètre carré,

DELIBERATION PORTANT SUR LA VENTE DE DEUX PARCELLES AB 434 et AB 330 CLASSEES « BIENS SANS MAÎTRE » A UN PARTICULIER

Madame Fayaubost explique ce point de l'ordre du jour et fait le rappel de la procédure administrative qui a abouti un classement des parcelles AB 434 et 330 comme étant des biens sans maître,

Le conseil municipal par délibération des 19 février 2010 et 17 mars 2011 a décidé d'incorporer ces biens sans maître dans le domaine privé de la commune.

Le 11 février 2011 Monsieur Richard ELIOT et son épouse, Madame Amarylde ELIOT, sollicitent la possibilité d'acquérir ces parcelles,

Tenant compte que la commune n'a pas d'intérêt particulier à maintenir ces biens dans son patrimoine, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à céder les deux parcelles ci-dessus mentionnées aux époux ELIOT pour la somme de 1000 (mille) euros, conformément à l'avis du service des domaines en date du 12 décembre 2011 évaluant l'ensemble des deux parcelles AB 434 et AB 330 à 1000 (mille) euros.

AIDE TECHNIQUE EN REGIE DU CONSEIL GENERAL : CHEMIN LES BLETONNETS

Monsieur Christophe GUIOL, Adjoint, détaille la convention proposée par le Conseil Général concernant la réfection du revêtement du chemin communal les Blétonnets dans le cadre du dispositif d'aide technique en régie proposé par le Conseil Général.

Les travaux portent sur une superficie de 4900m² avec mise à disposition de matériel et de personnel, la fourniture et la mise en œuvre de matériaux de voirie.

Une délibération doit permettre la signature de ladite convention. Le Conseil adopte à l'unanimité.

LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION

Le maire explique que la décision de la commission européenne de 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'union européenne à

partir du 1^{er} Janvier 2016 a suscité une vive opposition de toutes les organisations viticoles européennes qui demandent de leur apporter un soutien afin de maintenir des droits de plantation.

Le Conseil municipal accepte de voter une motion de soutien contre la libération des droits de plantation.

Modification des statuts de la Société Publique Locale (SPL) « Ingénierie départementale 83 »

L'actionnaire Conseil Général a accepté de céder 183 actions au profit de nouvelles collectivités territoriales. Ceci a pour conséquence de modifier les statuts tant pour la composition du capital social que pour la composition du conseil d'administration.

Le conseil adopte la modification des statuts.

INFORMATIONS

Le maire donne différentes informations :

PLU :

La nomination d'un commissaire enquêteur par la Tribunal Administratif de Toulon a été demandée par la Commune. L'enquête publique suivra.

OFFICE DU TOURISME : Tout est normalement prévu pour une ouverture le 15 juin prochain.

Le maire demande quelle destination est à donner au 1^{er} étage du nouvel office du tourisme installé à l'angle du parking du Pré de Fine. Le conseil retient une salle associative ou d'exposition ou de vente de produits du terroir Le maire précise que l'algéco situé devant le bâtiment doit être enlevé par la mairie de sillans la Cascade pour la fin de la première semaine d'avril.

TRAVAUX PARC MUNICIPAL: Christophe GUIOL détaille les travaux réalisés dans le parc municipal : taille des arbres et création d'une roseraie.

MAISON DU PARC : Madame TICOT pose la question sur le devenir de la maison du Parc, à savoir si les travaux de rénovation seront engagés. Il est répondu qu'il s'agit d'un engagement lourd pour les finances de la commune et que ce projet est actuellement différé.

TRAVAUX BATIMENT BIBLIOTHEQUE:

Elisabeth SZIKLAI donne les informations sur les travaux réalisés ; façade, volets, plaque signalétique. Elle propose de marquer l'ouverture par une cérémonie d'inauguration dont la date reste à définir en fonction des travaux.

ROSE D'AUTOMNE :

L'association est installée depuis une quinzaine de jours dans l'immeuble appelé « maison Arese »

ADSL : L'entreprise sous-traitante d'ERDF annonce la fin des travaux pour le 31 mars.

Martine LORENZI : Monsieur le Maire informe de la pose des scellés sur l'appartement communal qui était loué à Madame Lorenzi. A la suite de son décès cette mesure a été prise pour protéger les accès et ses objets personnels. Le Maire a été interpellé par plusieurs administrés afin que ses œuvres soient exposées de préférence à Villecroze.

COMITE DES FETES : Un nouveau Comité des Fêtes vient d'être créé et s'appelle « Leï Boutentrains Villecroziens » avec pour objectifs l'organisation de l'animation et des festivités du village, lotos, fêtes votives, en incluant les jeux et concours de boules.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

La mairie a demandé un diagnostic électrique à un organisme agréé. Spécifiquement pour la Régie, le diagnostic est en cours.

CONCERT DE JAZZ :

Un concert sera donné à Villecroze le mercredi 22 Août, financé par le Conseil Général.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Les travaux du recensement menés sous la direction de Martine FAYAUBOST, sont terminés. Le nombre d'habitants sera communiqué par l'INSEE, officiellement l'année prochaine. Une sensible augmentation de la population est enregistrée de l'ordre 20%.

La séance est levée à 19h45.